

**AVIS DE VACANCE**

**EXPERT NATIONAL DETACHE A LA COMMISSION EUROPEENNE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé du poste:**  (DG-DIR-UNITE) | **ESTAT-F-3** |
| **Chef d’unité :**  **Adresse e-mail :**  **Téléphone :**  **Nombre de postes disponibles:**  **Prise de fonction souhaitée :**  **Durée initiale souhaitée :**  **Lieu d’affectation :** | **Anne CLEMENCEAU**  [**Anne.clemenceau@ec.europa.eu**](mailto:Anne.clemenceau@ec.europa.eu)  **+352 4301 34880**  **1**  **3ème trimestre 2020 [[1]](#footnote-1)**  **2 ans1**  □ **Bruxelles ⮽** **Luxembourg** □ A**utre: ……………..** |
|  | **⮽  Avec indemnités** □  **Sans frais** |
| **Cet avis est également ouvert**  □**aux pays AELE suivants :**  □ **Islande** □ **Liechtenstein** □ **Norvège** □ **Suisse**  □ **Accord AELE-EEE in-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)** □**aux pays tiers suivants:**  □**aux organisations intergouvernementales suivantes:** | |

**1. Nature des fonctions**

Nous proposons un poste de Fonctionnaire National Détaché qui travaillera au sein de l’équipe en charge des statistiques sur le marché du travail collectées auprès des entreprises (LMB). Le candidat sélectionné sera en charge de de la production et de tâches méthodologiques et administratives dans ce domaine, en particulier:

* Contribuer (en tant que responsable ou suppléant) à la production d’un indicateur LMB (statistiques trimestrielles sur les vacances d'emploi, indice trimestriel du coût de la main-d’œuvre ou taux de chômage mensuel);
* Gérer la diffusion des données annuelles sur les gains nets transmises par l’OCDE;
* Analyser, à l'aide de modèles de régression, les données de l’Enquête sur la Structure des Salaires (SSE 2018) de manière (1) à ajuster l’écart salarial entre hommes et femmes et (2) à estimer les gains en fonction des caractéristiques individuelles de l’employeur et de l’employé (« calculateur de salaire »);
* Contribuer (en tant que responsable ou suppléant) à la validation et à la diffusion des données de l’Enquête sur le coût de la main-d’œuvre (LCS 2020) qui seront transmises en juin 2022 et publiées au cours du quatrième trimestre de 2022;
* Contribuer à l’évaluation d’impact de la future législation sur les statistiques LMB.

Avec l’aide de deux assistants, le titulaire du poste sera responsable de toutes les étapes de production, de la collecte et de la validation des données à la diffusion de tableaux analytiques dans la base de données d’Eurostat (Eurobase) et sur le site Web d’Eurostat (articles « Statistiques expliquées »).

Sous la supervision du chef d’équipe et du chef d’unité, il/elle préparera les documents du Groupe de travail sur les statistiques du marché du travail (LAMAS) relatifs aux domaines sous sa responsabilité.

Les principales tâches à effectuer sont les suivantes:

* Piloter les évolutions, en termes de production et de méthodologie, des données LMB sous sa responsabilité et coordonner le travail des 2 assistants sous la supervision du chef d’équipe. Assurer la liaison avec les autres services d’Eurostat;
* Analyser les données SES 2018 en vue d’ajuster l’écart de rémunération entre hommes et femmes (GPG) et de mettre à jour le calculateur de salaire (SC);
* Préparer et présenter des documents au groupe de travail (LAMAS) et Task Forces associées;
* Répondre aux demandes des utilisateurs dans le domaine des statistiques LMB et mettre à jour/améliorer l’information fournie dans les pages Statistiques expliquées. Exécuter des extractions ad-hoc pour couvrir les besoins non standards exprimés par les utilisateurs avancés (par ex. services de la Commission);
* Rédiger des publications et des rapports analysant les développements économiques sous l’angle des statistiques LMB;
* Évaluer l’impact de la future législation LMB en termes de coûts et de charge de réponse et rédiger le document d’analyse d’impact qui en résulte conformément aux normes de la Commission.

**2. Qualifications requises**

**a) Critères d'éligibilité**

Les critères d'éligibilité doivent être obligatoirement remplis par l'END pour être détaché auprès de la Commission. Par conséquent, le candidat qui ne remplirait pas tous ces critères serait automatiquement éliminé de la procédure de sélection.

• Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

• Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an auprès de son employeur, c'est-à-dire être employé depuis au moins un an par un employeur éligible au sens de l'article 1 de la décision END, dans un cadre statutaire ou contractuel avant le détachement;

• Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. L'END d'un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d'une langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**b) Critères de sélection**

Diplôme

- diplôme universitaire ou

- formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

dans le(s) domaine(s) : statistiques ou économie.

Expérience professionnelle

Qualifications techniques: connaissance suffisante de la méthodologie des enquêtes auprès des entreprises et expérience confirmée (au moins 2 ans) dans la validation de données statistiques. Une expérience de programmation en SAS sera considérée comme un atout;

Autres qualifications: le collègue devra avoir le sens du service, l’esprit d’équipe et de bonnes capacités d’organisation afin de respecter les délais serrés de production.

Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches

La langue de travail de l’unité est l’anglais et par conséquent une bonne connaissance de cette langue est requise ; le titulaire du poste doit être capable de rédiger / présenter des documents en anglais, parfois dans des délais serrés. Une bonne connaissance du français ou de l’allemand est considérée comme un plus.

**3. Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** (<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>)en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat. **Le non-respect de cette procédure ou des délais invalidera automatiquement la candidature.** Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents(tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle,…). Ces documents leur seront demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

Les candidats seront informés du suivi de leur candidature par l'unité concernée.

**4. Conditions du détachement**

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

L'END restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement. Il restera également couvert par la sécurité sociale nationale durant son détachement.

Sauf pour les END sans frais, des indemnités de séjour peuvent être versées à l'END qui remplit les conditions, conformément à l'article 17 de la décision END.

Durant le détachement, l'END sera soumis aux obligations de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêt prévues par les articles 6 et 7 de la décision END.

Toute déclaration incomplète ou fausse pourra entraîner le refus de la candidature.

Toute personne postée dans une **délégation de l’Union européenne** doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015, OJ L 72 du 17.03.2015, p. 53). Le candidat choisi aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de son détachement.

**5. Traitement des données à caractère personnel**

Toute mise en œuvre de la procédure de sélection, de détachement et de fin de détachement des END aura pour effet le traitement, par les services compétents de la DG HR, du PMO, de la DG BUDG et de la DG concernée par le présent avis, de données à caractère personnel relatives à l'END, sous la responsabilité du chef de l'unité HR.DDG.B4. Ce traitement est basé sur la décision de la Commission relative aux END et est soumis au Règlement (UE) No 2018/1725.

Les données des END seront conservées pendant 10 ans à compter de la fin du détachement (2 ans pour les END dont la candidature n'a pas été retenue ou a été retirée).

En tant que personne concernée, vous avez des droits spécifiques en vertu du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, notamment le droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel et le droit de limiter le traitement de vos données personnelles. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement ou au droit à la portabilité des données.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement ou, en cas de conflit, le responsable de la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées sont indiquées ci-dessous.

**Informations de contact**

- **Le contrôleur de données**

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le contrôleur de données, HR.DDG.B.4, [HR-MAIL-B4@ec.europa.eu](mailto:HR-MAIL-B4@ec.europa.eu).

- **Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission**

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ([DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu](mailto:DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu)) pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725.

**- Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD)**

Vous avez le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données ([edps@edps.europa.eu](mailto:edps@edps.europa.eu)) (c’est-à-dire que vous pouvez porter plainte) si vous estimez que vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été violés par le contrôleur des données.

À l'attention des candidats ressortissant de pays tiers: vos données personnelles peuvent être utilisées aux fins des vérifications nécessaires.

1. Les précisions liées à la date de prise de fonctions et à la durée du détachement sont données à titre indicatif uniquement (article 4 de la décision END). [↑](#footnote-ref-1)